

Menace sur les cantons sans OGM

AGRICULTURE Le Conseil fédéral veut prolonger le moratoire tout en définissant des zones spécifiques pouvant accueillir des semences génétiques. Ce projet va à l'encontre de la politique agricole de plusieurs cantons. De fortes résistances sont en vue

MAGALIE GOUMAZ, BERNE
@magaliegoumaz

Le Conseil fédéral entrouvre la porte aux organismes génétiquement modifiés (OGM) en Suisse. Il entend autoriser ce type de culture dans des zones spécifiques. Communiqué fin juin 2016, ce projet va à l'encontre de la politique agricole de plusieurs cantons. Si bien que le conflit est programmé, surtout en Suisse romande.

Les consommateurs helvétiques ne veulent pas d'OGM dans leur assiette, et les agriculteurs le savent. Raison pour laquelle, dans la perspective de la fin du moratoire au niveau fédéral, en 2017, plusieurs cantons ou communes ont pris les devants. Le Tessin, Fribourg, Genève et le Jura ont introduit une interdiction des OGM dans leur législation. D'autres, comme Vaud et Neuchâtel, l'excluent également, mais dans les limites de la législation fédérale.

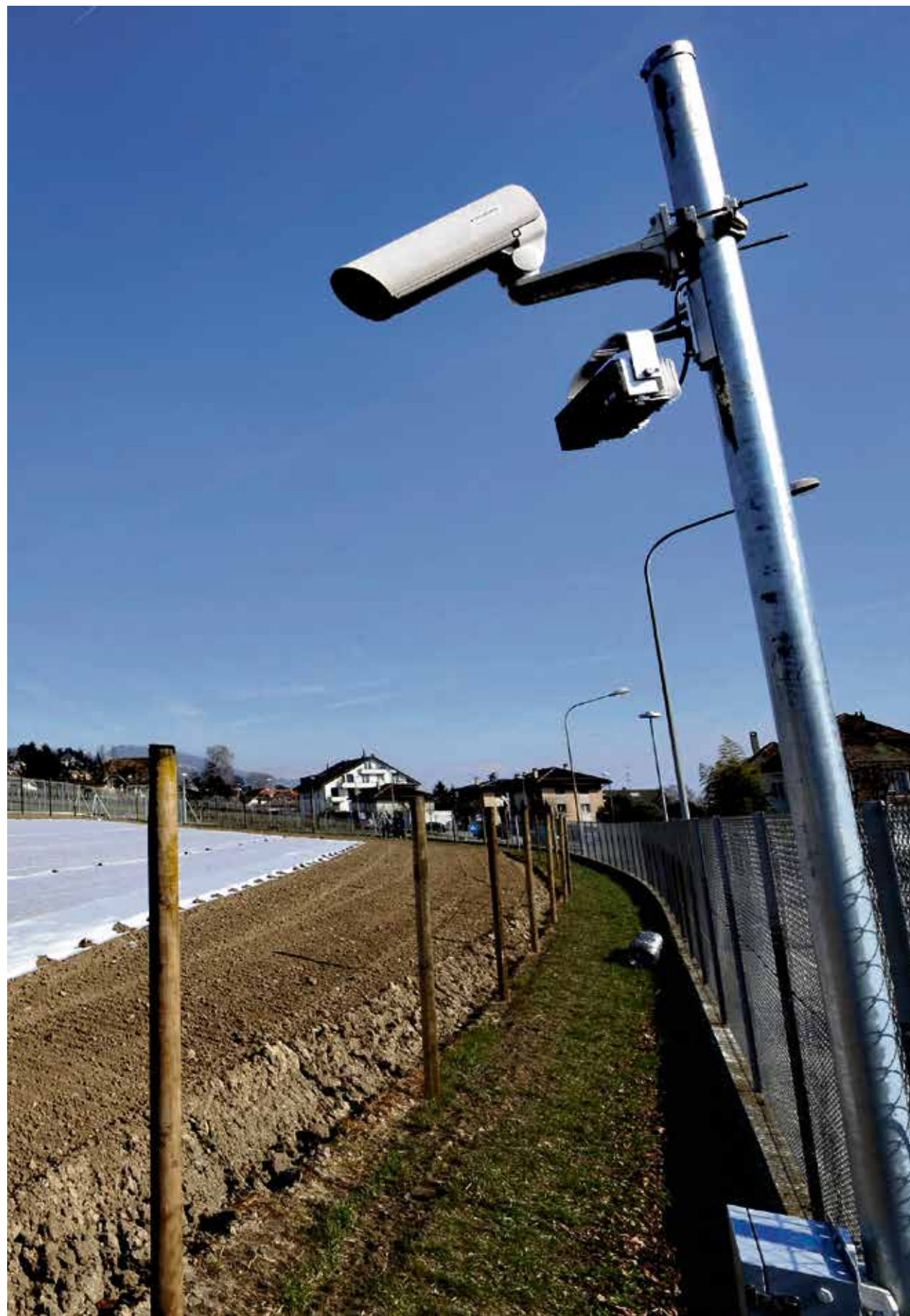
Reste que tout le monde sera logé à la même enseigne lorsque des zones avec OGM seront définies. Car il s'agit d'une compétence fédérale, et elle prime sur celle des cantons. Aujourd'hui déjà, l'interdiction des OGM dans certains cantons et communes a une valeur plus déclarative que légale.

«Un sacré bazar»

«Mais il faudra s'attendre à une profonde zizanie. Un agriculteur biologique n'acceptera jamais ce voisinage», estime l'écologiste Fernand Cuhe. L'ancien conseiller national et conseiller d'Etat neuchâtelois craint de grandes tensions à l'intérieur du monde paysan. «Ce sera un sacré bazar», enchaîne la députée vaudoise Martine Meldem. Secrétaire exécutif de l'organisation StopOGM, Luigi D'Andrea avertit déjà: «Nous ferons barrage à ce projet mais, si malgré tout il se concrétise, il y aura comme en France des faucheurs volontaires.»

La conseillère d'Etat fribourgeoise Marie Garnier, chargée de ce dossier, est également dubitative. Le débat ne fait que commencer, mais la Verte imagine d'ores et déjà qu'il y aura une forte opposition des cantons, d'autant plus si ces zones devaient dépasser en taille la surface aujourd'hui consacrée aux essais OGM en plein champ.

Pour les opposants, il y va de la coexistence des cultures, mais pas seulement. «Vouloir introduire des



EN DATES

27 novembre 2005

La votation
Les Suisses acceptent un moratoire de 5 ans sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture suisse. Moratoire qui sera prolongé deux fois par le parlement.

30 janvier 2013

L'échec
Le Conseil fédéral veut mettre fin au moratoire, mais propose des «zones sans OGM». Tollé en consultation, le projet est retiré.

29 juin 2016

La suite
Le Conseil fédéral propose de prolonger le moratoire jusqu'en 2021, puis de créer des zones «avec OGM».

OGM en Suisse est plus qu'une aberration vu la taille du territoire. Et on ne peut pas, d'un côté, promouvoir la biodiversité, les labels de qualité ou encore lancer un plan d'action contre les pesticides et, de l'autre côté, tolérer les semences génétiques», poursuit Martine Meldem, qui déplore le pouvoir des lobbies de l'agrochimie.

Après 2021

Le Conseil fédéral avance cependant à pas feutrés. Il propose dans un premier temps de prolonger le moratoire jusqu'en 2021. Une période qu'il entend mettre à profit pour un débat approfondi sur la question. Concrètement, son projet prévoit que les zones seraient définies à la demande d'agriculteurs voulant cultiver des variétés d'OGM sous une entité commune, dans une filière de production surveillée, spécialisée et séparée.

Le Conseil fédéral entend cependant «consulter» les cantons avant de délivrer une autorisation. Luigi D'Andrea imagine mal la Confédération passer outre cet avis et imposer une zone OGM à un canton qui n'en veut pas, même si elle le pourrait. Autre écueil: une telle décision ferait vraisemblablement l'objet de recours devant le Tribunal administratif fédéral.

Ce n'est donc pas demain qu'il y aura une culture OGM en Suisse. Surtout que la loi, qui devra encore être approuvée par le parlement, sera soumise au référendum facultatif. Pour Fernand Cuhe, «le terrain est miné d'avance».

Certes, les OGM ne sont actuellement pas en odeur de sainteté. Mais, pour le Conseil fédéral, il s'agit de préparer un modèle de coexistence si le développement de variétés devait présenter un intérêt pour la Suisse. Les mentalités pourraient dès lors également changer.

Le Conseil fédéral considère également qu'une interdiction à long terme est inconstitutionnelle et contreviendrait aux obligations du pays en matière de droit commercial international. En gros, il veut éviter les critiques de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Etats-Unis en tête, et une éventuelle plainte contre la Suisse. Il a de son côté les milieux économiques, défenseurs de la liberté de commerce, et les milieux scientifiques, qui craignent les entraves à la recherche et au développement de nouvelles technologies. ■

A Pully, un champ sous surveillance caméra servant, en 2009, à un essai de blé transgénique en plein air. Lorsque les zones avec OGM seront définies, les cantons qui n'en veulent pas n'auront pas leur mot à dire puisqu'il s'agit d'une compétence fédérale. (KEYSTONE/DOMINIC FAVRE)

Le Festival de la Cité devrait réintégrer son site d'origine

SCÈNES Le public lausannois n'a pas boudé la 45e édition du Festival de la Cité répartie sur trois pôles, mais continue à regretter l'ancienne version. Mercredi prochain, le Conseil de fondation va sans doute opter pour le retour de la manifestation autour de la cathédrale

Le Festival de la Cité est-il sur le point de revenir à la Cité? C'est l'option qui semble se dessiner à quelques jours d'une séance du Conseil de fondation. Ce mercredi 27 juillet, les huit membres du Conseil qui comprend deux représentants de la Ville de Lausanne, dont le magistrat Grégoire Junod, et un représentant du canton de Vaud, pourraient envisager un retour «à la maison» du rendez-vous estival cher au cœur des Lausan-

nois. C'est ce qui ressort d'un entretien avec Georges Caille, le président du Conseil de fondation, qui, sans s'engager définitivement puisque «tout est encore à discuter», dessine cette perspective sur la base d'un simple constat: «Les Lausannois ont apprécié la programmation de la 45e édition, mais n'ont jamais cessé de critiquer sa dispersion. A priori, je crois deviner que la majorité du Conseil de fondation souhaite amener le festival à son emplacement original, la Cité, pour que les festivaliers retrouvent cette convivialité que certains n'ont jamais cessé de regretter.»

Du côté de la direction, cette perspective ne fait que creuser le questionnement qui s'est installé pendant les six jours de festivités. «On a assisté à un phénomène schizophrénique, commence Myriam Kridi.

D'un côté, toutes les scènes étaient pleines et les gens étaient ravis des spectacles et des concerts proposés. De l'autre, dimanche excepté, on n'a pas arrêté de recevoir des commentaires, en live ou sur notre site Facebook, regrettant que le festival ne soit plus à la Cité. Le public ne semble pas réaliser que si les spectacles étaient tellement convaincants, c'est aussi parce qu'ils étaient programmés dans des espaces et sur des scènes qui leur réussissaient.»

La fatigue et une certaine incompréhension sont palpables chez la jeune femme. «Oui, on est épuisés», confirme Myriam Kridi. «Faire en sorte que les 85 rendez-vous du festival se déroulent comme souhaité est déjà une grosse affaire. Alors quand on a en plus l'impression de ramer à contre-courant, c'est en effet assez décourageant.»

«C'est justement pour éviter à Myriam Kridi et à son équipe ce sentiment frustrant que le Conseil de fondation pourrait opter pour une réintégration à la Cité», renchérit Georges Caille, son président. Qui tempère son propos. «Quand je dis réintégration, ça ne veut pas dire

«Le cœur de la manifestation devrait idéalement de nouveau se situer autour de la cathédrale»

GEORGES CAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FONDATION DU FESTIVAL DE LA CITÉ

qu'il n'y aura pas de ponts extérieurs à la Cité. On pourrait même parler de Cité augmentée. Ce qui est sûr, c'est que le cœur de la manifestation devrait idéalement de nouveau se situer autour de la cathédrale.»

Mais comment Georges Caille explique-t-il cet attachement viscéral des Lausannois à la Cité qui, on s'en souvient, a généré une pétition signée par 3000 opposants aux trois pôles de la 45e édition? «C'est la maison. Quand vous allez dans la maison de grand-maman, vous savez où se trouve le pot de thé à la cannelle et vous savez que vous pouvez vous servir sans demander l'autorisation. Vous savez aussi que vous allez retrouver les cousins et petits-cousins. La Cité, c'est pareil: un endroit festif et

affectif où, en plus de regarder des spectacles, vous êtes sûrs de retrouver des amis que vous n'avez pas vu depuis cinq, parfois dix ans.»

Myriam Kridi va-t-elle remettre en question son poste de directrice si cette option se confirme, mercredi? «Je ne sais pas encore. C'est clair que si le projet change radicalement, le Conseil de fondation devra trouver quelqu'un d'autre pour le concrétiser. Mais peut-être pourra-t-on trouver comment contenter les Lausannois sur l'aspect de la convivialité tout en conservant une ligne artistique stimulante?» Le ministre municipal de la culture, Grégoire Junod, préfère attendre la séance du Conseil de fondation pour prendre position. Réponse, mercredi, donc. ■
MARIE-PIERRE GENECAND